

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

COMMISSION PERMANENTE DU 10 JUILLET 2009

E - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

E4 - POLITIQUE DE LA VILLE

Développement urbain

Réf. interne : 41936

N° d'ordre : E4.08

N° délibération :

OBJET : **SOUTIEN AUX ACTIONS DE DEVELOPPEMENT URBAIN - Extension Piste de Bicross aux Aubiers
- Commune de Bordeaux (1816)**

MONTANT PROPOSE EN AUTORISATION DE PROGRAMME.....	17 872,00 €
---	--------------------

CHAPITRE	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES		
ARTICLE	POLITIQUE DE LA VILLE		
PROGRAMME	POLITIQUE DE LA VILLE		
AUTORISATION DE PROGRAMME 905 9051 264050	MONTANT VOTE 7 000 000,00 €	DISPONIBLE AVANT DECISION 5 541 735,00 €	VIREMENT D'A.P.
REPARTITION	DEPARTEMENTS	CPER	FONDS EUROPEENS
	33	17 872,00 €	

POUR INFORMATION :

CREDITS DE PAIEMENT ECHEANCIER PREVISIONNEL	2009 17 872,00 €	2010	2011
--	---------------------	------	------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4211.1 et L 4221.1,

Vu la délibération n°2006.0243 et n°2008.09 adoptées en Séances Plénières des 20 mars 2006 et 28 janvier 2008 concernant le règlement d'intervention de la politique contractuelle régionale de développement social et urbain,

Vu sa Commission GIA. « Développement territorial et politiques contractuelles » réunie et consultée le 2 juillet 2009,

CONSIDERANT le soutien apporté par le Conseil régional au titre de la Politique régionale de développement social et urbain,

CONSIDERANT l'importance des actions de développement urbain mises en œuvre par la commune de Bordeaux,

Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine,
et après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE DECIDE

DE SOUTENIR le projet «Extension Piste de Bicross aux Aubiers », tel que présenté en annexe de la présente délibération,

D'ATTRIBUER une subvention de 17 872 € à la commune de Bordeaux pour l'opération susvisée,

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Le Président du Conseil Régional,

Alain ROUSSET

Dossier : EXTENSION PISTE DE BICROSS AUX AUBIERS - COMMUNE DE BORDEAUX - 09

N° 09004505

PRESENTATION DE L'ORGANISME

N° ARI03698

Raison Sociale : **Commune de Bordeaux**
 Adresse : Hôtel de Ville
 Place Pey berland
 33077 BORDEAUX CEDEX
 FRANCE

Contact : Monsieur Alain JUPPE

Statut Juridique : 7210 - Commune
 Activité : 8411Z - Administration publique générale

N° SIRET : 21330063500017
 N° Tiers financier : 100236

PRESENTATION DU PROJET :

Année 2009

Procédure : Développement Urbain (I) - Equipement Culturel/Socio-culturel/Sportif - Travaux

Description :

Dans le cadre de la requalification du quartier des Aubiers, la Ville de Bordeaux a souhaité développer les équipements sportifs et culturels structurants.

Ainsi, l'axe 2 du Contrat de Cohésion Sociale (CUCS) validé en avril 2007 prévoit, afin de renforcer la qualité de vie quotidienne, de favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités sportives, culturelles et éducatives et de loisirs. Parmi les projets, l'extension de le piste de bicross a pour but de faciliter l'approche sportive par les débutants.

Il s'agit de créer une piste d'apprentissage et une aire pluridisciplinaire. Cette nouvelle aire viendra compléter les infrastructures existantes. Elle servira aussi aux sportifs confirmés, notamment pour les entraînements de sprint.

Cet équipement est un atout pour les Aubiers car il permet de drainer également un public extérieur au quartier.

La section BMX du stade bordelais continuera à mettre à disposition des jeunes de Bordeaux Nord un éducateur qui vient deux fois par semaine et leur prête du matériel (vélos et protections).

Pendant les vacances scolaires, le terrain sera accessible aux centres d'animation du quartier qui pourront organiser des temps forts comme des journées d'initiation.

Le terrain se situe entre la rue du Petit Miot et la rue des Français Libres. Le chantier s'étendra sur une surface de 1700 m².

Localisation Géographique : BORDEAUX (33)

PLAN DE FINANCEMENT - Base HT

Montant éligible : **71 488,00 €**

Taux d'intervention du Conseil Régional calculé par rapport au montant éligible de la Région : **25,00%**

EMPLOIS	Montant
Terrassement	2 926,00
Fourniture et mise en palce de matériaux	66 890,00
Assainissement	1 672,00
Total Emplois	71 488,00

RESSOURCES	%	Montant
Conseil Régional d'Aquitaine	25,00%	17 872,00
Fondation d'entreprise la Française des Jeux	34,97%	25 000,00
Commune de Bordeaux	20,03%	14 318,00
Conseil Général de la Gironde	20,00%	14 298,00
Total Ressources		71 488,00